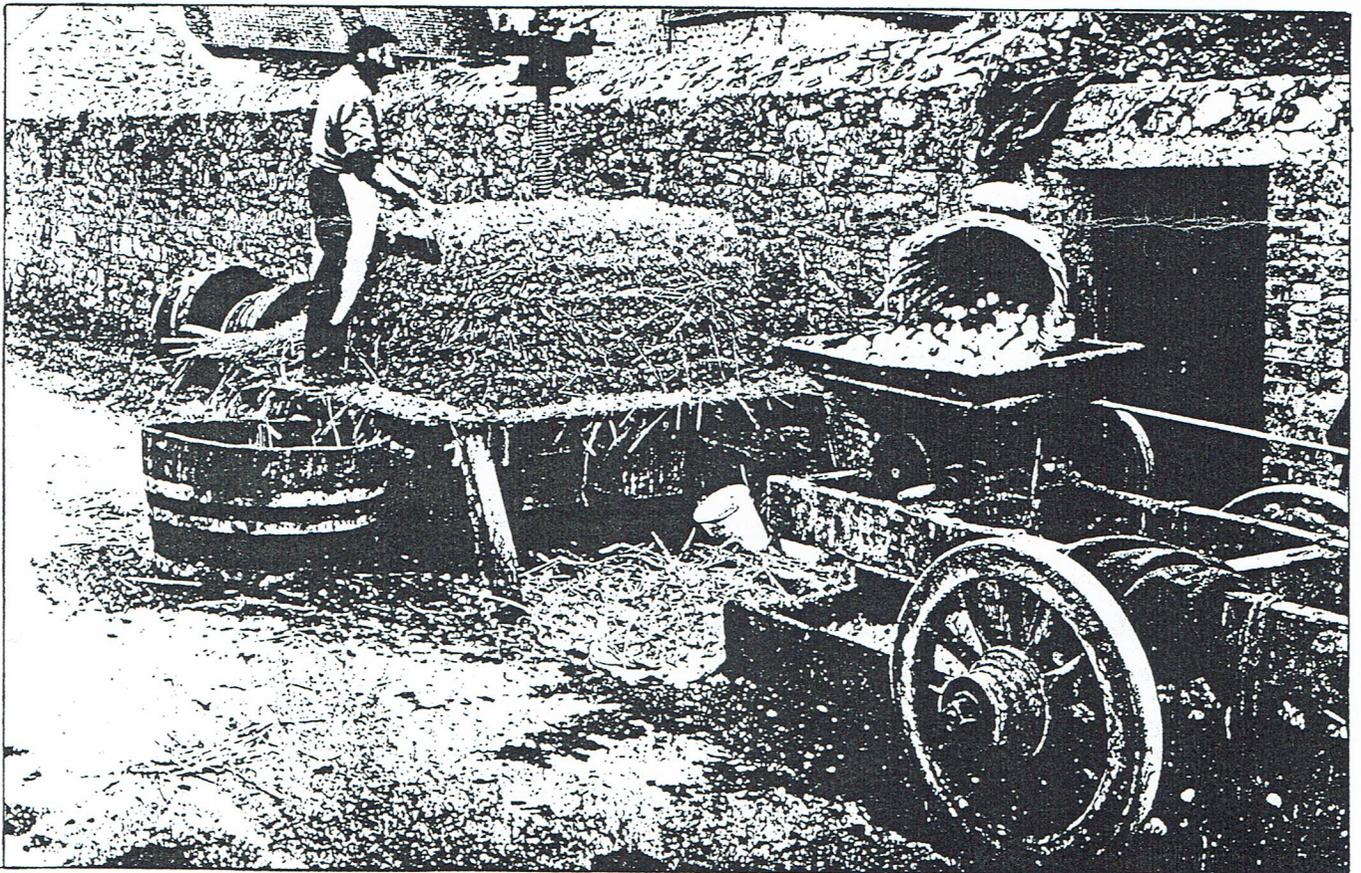


l'echo briacain

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N° 13 du 9 Octobre 1986

TRIMESTRIEL



Dans l'enclos sous les pommiers
L'herbe est tendre pour les pommes
Vive le bon cidre doré
Puisse la vie être aussi bonne.

Silviane Le Menn

COMPTÉ RENDU DES REUNIONS DU CONSEIL

REUNION du 19 JUIN 1986
 =====

. Pistes d'athlétisme

Les travaux d'aménagement de la piste d'athlétisme de Roudoué (autour du plateau scolaire) sont confiés à l'entreprise ROLLISTER pour un montant de 73 250 F 93 .
 L'entreprise T.P. ROHOU réalisera la piste au stade municipal , montant des travaux 76 090 F 20 .

. Jardin du presbytère

Les travaux de terrassement , d'empierrement , d'aménagement du parking s'élèvent à 72 429 F 02 . Ils sont réalisés par l'entreprise POHER .

. Rue de l'armor

La remise à niveau des tampons de la rue de l'armor a été réalisée par l'entreprise POHER . 59 tampons ont été rehaussés pour un montant de 32 188,04 F.

. L'école de musique de Guingamp connaît un déficit croissant . La ville de Guingamp propose plusieurs solutions pour réduire ce déficit .

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'application du prix de revient pour les élèves de Bourbriac qui fréquentent cette école .

. Travaux divers

Le conseil a décidé de confier à l'entreprise POHER les travaux suivants :

- empierrement du chemin d'accès à l'aire naturelle , 9 199 F 98 TTC
- parking terrain des sports et boulodrome : curage de fossé 4 127 F 28 TTC
- Terrassement , empierrement , sablage 40 000 F 40

. Pays d'accueil

Les cantons de Bourbriac - Belle Isle - Callac - Guingamp et Saint Nicolas se sont regroupés pour constituer une structure de Pays d'accueil .

Le Pays d'accueil a pour objet d'harmoniser le développement touristique de la Région par des actions concertées entre les cantons adhérents .

La participation financière des communes a été fixée à 2 F par habitant pour 1986 , année de démarrage , soit 4588 F. pour la Commune de Bourbriac . En 1987 , elle sera de 3F 50 par habitant soit 8 029 F pour Bourbriac .

C. Tartivel a été désigné délégué titulaire et J. Chevance délégué suppléant .

. DIVERS

- emplois communaux - en raison de l'absence d'ouvriers communaux au cours de l'été , M. Jézou ouvrier communal à temps partiel a été mis à temps complet pendant cette période.

REUNION du 11 Juillet 1986

=====

. Programme Routier 1986

Les travaux de dérasement des accotements , de curage des fossés retenus par la commission des travaux dans le programme 1986 sont confiés à l'entreprise BERTHO pour un montant TTC de 30 859 F 72 .

L'empierrement , les revêtements de chaussée sont réalisés par l'entreprise AUDRAIN pour un montant TTC de 540 878 F 27 .

. Aménagement du plan d'eau

A la suite de l'appel d'offres , le Conseil décide d'attribuer les travaux d'aménagement du plan d'eau à l'entreprise POHER . Le montant TTC de ces travaux est de 323 434,06 F . Le financement est assuré par un emprunt de 200 000 F et le solde par autofinancement . Les terrains appartenant à la Famille Mahé (21 ares) et à Mme Dugain Valentine (23a20) en amont du plan d'eau , ont été achetés pour un prix de 2 000 F. chacun . La terre de terrassement du plan d'eau sera étalée sur ces deux parcelles .

. Divers

- Le Conseil autorise Mme Yger , pharmacienne , à construire le long du trottoir devant la pharmacie une rampe d'accès pour handicapés .
- boudrome : l'entreprise POHER fournira les bordures d'allées pour le nouveau boudrome au terrain des sports - coût 7 161 F 54 . Un devis est demandé pour la pose des allées .

REUNION du 12 Septembre 1986

=====

. Implantation d'entreprise

La société FOREX a récemment installé son siège social au lieu-dit " Le Lézard " en Bourbriac . L'activité de cette entreprise concerne la transformation et le traitement du bois (charbon de bois , copeaux , piquets de vigne traités) Dans le cadre de son projet d'installation , elle a souhaité l'acquisition d'un terrain d'un hectare sur la commune .

Le Conseil Municipal a donné son accord pour un terrain sur l'emplacement de l'ancienne zone artisanale en bordure du bois de Coat-Liou .

La société emploie actuellement une dizaine de personnes . Ses chantiers sont répartis sur les Côtes du Nord , voire même le Finistère .

Dans son projet de développement , la société envisage une extension sur trois hectares.

. Plan d'eau des Forges

La présence d'une zone de tourbe marécageuse plus importante que prévue au centre du plan d'eau nécessite des travaux supplémentaires . La digue doit être rehaussée et la zone de plage décapée sur une profondeur plus importante .

Les travaux s'élèvent à 48 252 F. H.T.

Ces travaux permettront d'assurer une meilleure assise de la plage et de l'orienter plein-sud et d'augmenter la superficie immergée de 2 000 m2 .

. Divers

La commune adhère à l'association chèques-vacances . Cette adhésion permettra aux titulaires de chèques de vacances d'utiliser les équipements de loisirs municipaux .

. Logements locatifs

Le projet de réalisation de pavillons locatifs au lotissement de Coat-Liou par les H.L.M. de Guingamp n'a pas abouti , Les H.L.M. de Guingamp n'ayant pas compétence sur la commune de BOURBRIAC .

Ce projet est relancé avec les H.L.M. de Saint-Brieuc (office départemental) qui peuvent exercer sur la Commune .

REUNION du 25 Septembre 1986

. Voirie 1986

Pour financer les travaux de voirie 1986 , la commune de Bourbriac contracte auprès de la C.A.E.C.L. un emprunt de 390 000 F. au taux de 8,90% sur une durée de 15 ans .

. Vestiaires-douches au terrain des sports

Le Conseil Municipal présente une demande de subvention pour la construction de vestiaires-douches suivant un descriptif sommaire établi par M. Hoanen architecte . Le projet définitif sera élaboré en concertation avec les élus , les représentants de l'U.S.B. et de la Jeunesse et des sports .

. L'installation de la société FOREX sur le territoire de la Commune de Bourbriac se fera dans le cadre du fonctionnement du SIVOM de la Région de Bourbriac . Le Conseil Municipal adopte le principe de la rétrocession en l'état du terrain communal situé au Courjou (ancienne zone artisanale) au SIVOM de la Région de Bourbriac .

A la demande du SIVOM , la Commune de Bourbriac accepte de préfinancer les travaux de viabilisation de ce terrain, en vue de l'installation de la société FOREX . Le remboursement de ce préfinancement se fera après le vote du budget primitif 1987 du SIVOM et recouvrement du financement auprès de chaque collectivité .

le sivoM

Syndicat Intercommunal à vocation multiple de la région de Bourbriac.

Le SIVOM (anciennement dénommé S.I.E.R.B.) a été officiellement installé le 22 juillet 1986 à la mairie de Bourbriac.

Les différents partenaires ont signé les conventions le 18 septembre 1986.

Il regroupe les communes de Bourbriac - Kerien - Magoar - Plésidy - Pont-Melvez - Saint Adrien - Senven Léhart - Coadout - Moustéru.

Le bureau est constitué comme suit :

Président	:	Mr Louis BOURGES.
Vices présidents	:	Mr C. MORVAN PLESIDY. Mr J. GAUTHIER SAINT ADRIEN.
Secrétaire	:	Mr J. LE FEVRE MAGOAR.
Secrétaire Adjoint	:	Mr G. VINCENT PONT MELVEZ.

Trois commissions ont été mises en place:

COMMISSION ECONOMIQUE : Président Mr L. BOURGES.

COMMISSION TOURISME : Président Mr C. MORVAN.

COMMISSION AGRICULTURE : Président Mr J. GAUTHIER.

Le siège du SIVOM est fixé à la mairie de Bourbriac.

(Les attributions et l'objet du SIVOM ont été présentés dans le bulletin N° 10 du mois de novembre 1985).

INFORMATIONS

- LOGEMENTS LOCATIFS .

La commune envisage de réaliser des logements locatifs au lotissement communal de coat-liou , en collaboration avec l'office public départemental H.L.M. . Dans un premier temps , il est demandé aux personnes intéressées de s'inscrire rapidement en mairie .

- VOLLEY-BALL

Les personnes intéressées pour jouer au volley (entraînement détente) sont invitées à s'inscrire en mairie (tél.96 43 40 2I) ou à contacter Christiane Andrieux (tél.96 43 44 I9 en soirée) .

Mise en Valeur de l'aire Naturelle des Forges.

Le Plan d'eau

La région de Bourbriac par sa situation géographique, sa topographie, ses sites naturels, son patrimoine architectural et culturel a des atouts touristiques non négligeables.

Dans les années passées des efforts ont été réalisés dans le domaine du tourisme :

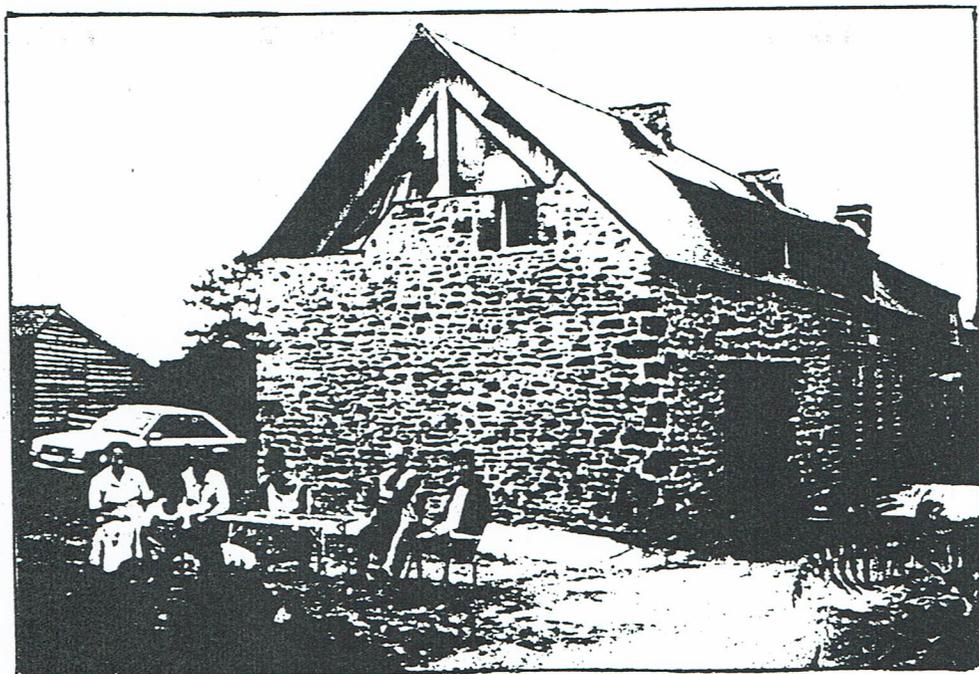
- Développement des structures d'accueil : gîtes ruraux, gîtes d'étapes, aire naturelle de repos, aire naturelle de camping.

- Création de structures d'animation : centre équestre, associations culturelles (orgue, archéologie).

- Développement des équipements sportifs : terrain de tennis, boulodrome.

Ces équipements ne suffisent pas pour permettre un véritable essor du tourisme dans la région. L'aménagement de structures complémentaires de loisirs et d'animations sont indispensables.

Un gîte rural
de la région :



Dans tout site touristique, un plan d'eau est un élément déterminant pour attirer les gens.

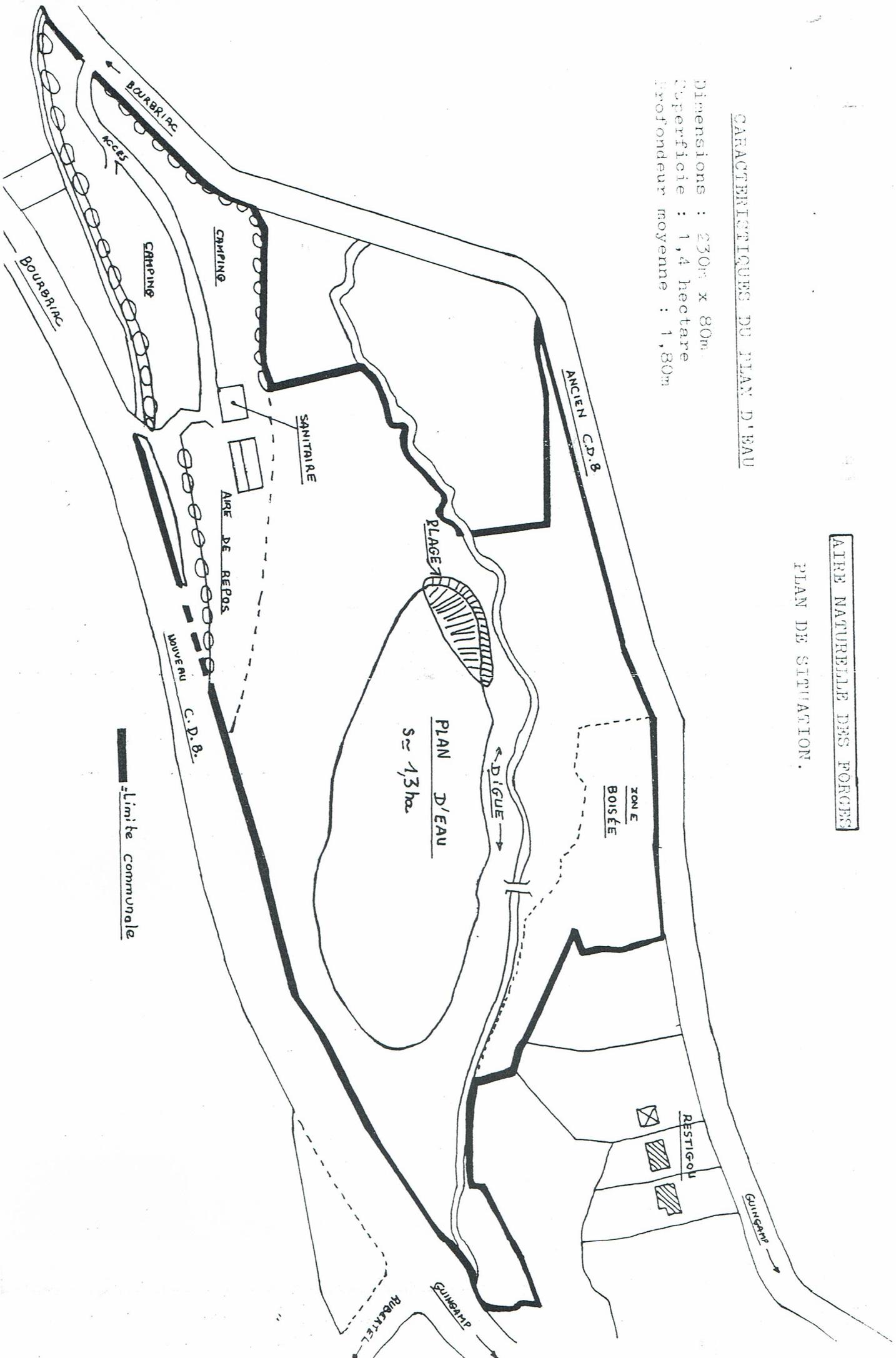
La création d'un plan d'eau avait été projetée dans la vallée des Forges il y a une dizaine d'années. Actuellement il est très difficile d'obtenir une autorisation pour de telle réalisation. Les plans d'eau de dimension importante (plus de 3 hectares) ne peuvent plus être réalisés. Les administrations et associations concernées ne l'autorisent plus.

AIRE NATURELLE DES FORGES

PLAN DE SITUATION.

CARACTERISTIQUES DU PLAN D'EAU

Dimensions : 230m x 80m
Superficie : 1,4 hectare
Profondeur moyenne : 1,80m



— Limite Communale

Malgré ce contexte peu favorable, nous avons pu obtenir, l'accord pour l'implantation d'un plan d'eau en dérivation de la rivière de Pont Ar way auprès de l'aire naturelle de camping. La déviation de la rivière de quelques mètres, tout en respectant le profil de son cours actuel, était nécessaire, pour avoir l'accord des associations de pêche.

Le plan d'eau sera un atout de premier ordre à l'aire naturelle. Le site de la vallée s'y prête merveilleusement.

La superficie immergée sera 1,4 hectare; c'est le maximum qui a été autorisé compte tenu que la déviation de la rivière nous était imposée. Une plage va être aménagée au Nord Ouest du plan d'eau. Elle sera exposée Sud et protégée par la zone boisée qui se trouve entre la rivière et l'ancien CDS. La profondeur moyenne sera d'1,80m. La baignade et les activités nautiques (pédalos...) sont autorisées. L'eau est de très bonne qualité pour la baignade.

Cette réalisation s'intègre dans un plan d'ensemble qui comprend les équipements existants de : l'aire de repos et de camping. Par la suite d'autres aménagements de loisirs pourront compléter le site de l'aire naturelle des Forges.

la téléalarme

Nouveau service au Comité Cantonal D'Entraide.

La téléalarme peut être très utile aux personnes qui éprouvent des difficultés à se déplacer ou se trouvent isolées. Elle fait des progrès rapides et son utilisation est de plus en plus fréquente.

C'est pour cette raison que le Comité Cantonal D'Entraide a décidé de participer à une opération intercantonale d'installation de téléalarme.

L'alarme est lancée grâce à une télécommande (bracelet ou pendentif) que la personne en difficulté actionne par une simple pression.

Un capteur placé près du téléphone transforme ce signal en appel téléphonique et déclenche une sonnerie au central. Le central est installé au foyer logement de Quintin. Il alerte les parains (famille, voisins) ou les services d'urgences (ambulance, pompiers) à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit.

Coût	{	Abonnement mensuel de 50,00 F.
De l'opération		Coût de l'appel 15,00 F.
Par abonné		Le capteur est à la charge du Comité.

Nous engageons les personnes intéressées, à se renseigner auprès des membres du bureau du Comité Cantonal D'Entraide.
